

2023

RAPPORT DE GESTION – POUR L'EXERCICE TERMINÉE LE 31 JUILLET 2023 ET LE TRIMESTRE TERMINÉ LE 31 JUILLET 2023.

1. INTRODUCTION

Le présent rapport de gestion présente au lecteur un aperçu des activités et de la situation financière de Groupe Santé Devonian inc. (« la Société ») au 31 juillet 2023. Il dresse également un survol de la performance de la Société en comparant ses résultats d'exploitation sur une base consolidée, pour l'exercice se terminant le 31 juillet 2023, (« l'exercice 2023 ») avec ceux de l'exercice se terminant le 31 juillet 2022 (« l'exercice 2022 »).

Sauf indication contraire ou sauf si le contexte l'exige, toute référence dans le présent rapport de gestion à « Devonian », à la « Société », à « nous », à « notre », à « nos » ou à d'autres termes similaires renvoie à Groupe Santé Devonian inc. et à sa filiale, sur une base consolidée. Ce rapport de gestion devrait être lu à la lumière des états financiers consolidés et audités de la Société pour les exercices terminés le 31 juillet 2023 et le 31 juillet 2022. Les données financières contenues dans le présent rapport de gestion ont été préparées par la Direction conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), à partir des renseignements dont elle disposait en date du 20 novembre 2023. Tous les montants présentés dans ce document sont exprimés en dollars canadiens.

2. ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Les informations qui sont présentées dans le présent rapport de gestion, de même que l'analyse des résultats d'exploitation et de la situation financière peuvent contenir des énoncés relatifs à des résultats d'exploitation futurs. Certains énoncés prospectifs effectués par la Direction, relativement aux résultats des études de recherches de même qu'à l'égard des objectifs et des attentes de la Société, peuvent être influencés par différents risques et incertitudes et par conséquent, générer des résultats réels différents de ceux anticipés. Les hypothèses qui soutiennent les énoncés prospectifs effectués par la Direction sont effectuées à partir de données dont elle dispose actuellement.

3. PROFIL DE LA SOCIÉTÉ

Groupe Santé Devonian est une société pharmaceutique spécialisée dans le développement de médicaments botaniques, constituée le 27 mars 2015, en vertu de la Loi sur les sociétés par actions du Québec. Le 12 mai 2017, la Société, a été prorogée sous le régime de la loi canadienne sur les sociétés par actions. Acquis le 1^{er} février 2018, Altius Healthcare inc. est une filiale à part entière de Groupe Santé Devonian Inc.

La première famille d'ingrédients actifs dont dispose Groupe Santé Devonian est actuellement extraite de jeunes épinars biologiques. Le produit phare de l'entreprise qui en est extrait, le PUR0110, présente des propriétés anti-inflammatoires, anti oxydantes et immunomodulatrices. Il est le premier produit d'une famille d'ingrédients actifs, extrait en utilisant la technologie d'Extraction et de Stabilisation de Complexe Supramoléculaire (Suprex^{MC}). Il est d'usage que lorsqu'un produit pharmaceutique est à un stade avancé de développement, le nom de code soit changé pour un nom générique associé à la structure chimique du produit. Le PUR0110 porte désormais le nom de « Thykamine^{MC} ».

En plus de bénéficier d'un centre d'extraction de complexes pharmaceutiques à Montmagny, Devonian dispose également de produits de soins de la peau, développés avec la même approche que ses produits pharmaceutiques. Le premier produit dermocosmétique élaboré par Devonian, est un traitement anti-âge pour femmes, composé de crèmes de jour, de nuit et contour



pour les yeux. Le R-Spinasome[®], l'ingrédient actif naturel de marque déposée de Devonian, fait partie intégrante de ce produit, prêt pour la mise en marché sous la marque Purgenesis^{MC}. Purgenesis^{MC} a obtenu le titre de premier produit distribué par les dermatologues à être reconnu par le Programme de santé de la peau de l'Association Canadienne de Dermatologie. Soutenu par des spécialistes médicaux objectifs et dirigé par un comité consultatif d'experts, le programme CDA fournit des conseils pour le maintien d'une peau, de cheveux et d'ongles en bonne santé. Ce produit est protégé par des brevets octroyés au Canada, Japon, États-Unis et Europe.

Au sujet d'Altius Healthcare

Altius Healthcare est une société pharmaceutique spécialisée qui se consacre principalement à l'acquisition et à l'obtention de licences de médicaments et de produits de santé sûrs et innovants conçus pour aider les personnes de tout âge à mener une vie plus saine. Altius met ensuite son expertise à profit dans les activités de commercialisation requises pour lancer et distribuer avec succès ces médicaments au Canada.

Le portefeuille actuel d'Altius comprend deux médicaments pharmaceutiques : le Pantoprazole Magnésium et le Cleo-35.

Le Pantoprazole Magnésium appartient à la famille des médicaments appelés inhibiteurs de la pompe à proton (IPP). Les inhibiteurs de la pompe à protons sont utilisés pour soulager les symptômes du reflux acide ou du reflux gastro-oesophagien (RGO), également appelé brûlures d'estomac ou régurgitation acide. Ils sont également utilisés pour traiter des affections nécessitant une réduction de l'acide gastrique, telles que les ulcères gastriques (estomac) ou duodénaux (intestinaux), en association avec des antibiotiques, dans de nombreux cas.

Cléo-35[®] est un médicament qui contient une combinaison de deux ingrédients: la cyprotérone et l'éthinylestradiol. La cyprotérone appartient à un groupe de médicaments appelés antiandrogènes. L'éthinylœstradiol appartient à un groupe de médicaments appelés œstrogènes. Ensemble, ils sont utilisés pour traiter l'acné hormonal chez les femmes. Ce médicament agit en régulant les hormones affectant la peau.

La stratégie d'affaires de Groupe Santé Devonian consiste également à composer un portefeuille de produits complémentaires et compatibles avec son expertise, qui favorisera l'atteinte de revenus et de flux de trésorerie lui permettant de concrétiser ses projets de recherches et créer de la valeur pour ses actionnaires.

4. FAITS SAILLANTS 2023

Les principaux objectifs du plan d'affaires de la Société pour 2023 étaient dans un premier temps, d'être en mesure de mettre en place les conditions nécessaires afin d'obtenir le financement requis pour poursuivre ses activités de recherche et développement reliées aux applications potentielles pharmaceutiques du Thykamine^{MC}.

Conditionnellement à l'obtention du financement nécessaire en temps opportun et sans ordre préétabli, les principaux projets de recherche et développement concernent plus particulièrement les maladies inflammatoires en dermatologie. Pour 2023, la Société visait le lancement d'une série d'essais cliniques, notamment un essai clinique de phase 2/3 sur une population pédiatrique souffrant de dermatite atopique légère à modérée, un essai clinique de phase 2 de preuve de concept (« PDC ») sur des patients souffrant du syndrome des mains et des pieds (« SMP ») associé à la chimiothérapie, et un essai clinique de phase 2 PDC, sur des patients souffrant de radio dermatite associée à la radiothérapie.

La Société visait également la finalisation et la confirmation, en conformité avec les Bonnes pratiques de fabrication des drogues (« cBPF ») de la FDA, d'un système d'assurance de la qualité à la fine pointe de la technologie en utilisant des tests cellulaires, de même que l'étude des mécanismes d'actions de la Thykamine^{MC} sur la peau.

La croissance des revenus de distribution via sa filiale, Altius Healthcare, et la conclusion de nouvelles ententes de distribution étaient également souhaitées, afin de générer des liquidités et compenser une certaine portion des coûts de recherche et développement.

A) RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

i) Dermatite Atopique (DA)

À la suite des résultats positifs chez la population adulte, la Société a décidé d'effectuer une étude clinique sur la Dermatite Atopique (DA) chez la population pédiatrique.

La Société poursuit la préparation de cette étude avec l'aide de ses fournisseurs de services, pour la gestion de l'étude clinique et la fabrication des crèmes nécessaires pour cette dernière.

Par ailleurs, la Société continue à faire le suivi de la production des crèmes destinées à l'étude clinique au sein d'une organisation mondiale de développement et de fabrication de premier plan, qui fournit des substances médicamenteuses, des produits médicamenteux et des services d'analyse tout au long du cycle de vie des médicaments. Les procédés de fabrication y ont été transférés et nécessitaient des informations complémentaires sur la section CMC (fabrication chimique et contrôle) du dossier. Ces informations supplémentaires ont été complétées au mois d'octobre 2023. Par la suite, la production de deux lots de qualification sera nécessaire pour valider le respect des procédés, après quoi le lot destiné à l'étude clinique, pourra être produit. La production d'un premier lot de qualification est planifiée pour la fin novembre 2023.

La Société a également complété la rédaction du protocole d'étude clinique multicentrique de 12 semaines, de phase II/III, randomisée, en double aveugle, en groupes parallèles, contrôlée par véhicule, portant sur l'innocuité et l'efficacité de deux concentrations (0,05 % et 0,1 %) de la crème PUR 0110 (Thykamine™) appliquée deux fois par jour chez des patients pédiatriques (âgés de 3 mois à 17 ans) atteints de dermatite atopique légère à modérée.

Des discussions sont en cours avec les principaux leaders d'opinion (KOL) du secteur pédiatrique pour leur participation à l'étude. Nous attendons la confirmation d'un médecin qui devrait servir de chercheur principal du programme pédiatrique de la Société.

En fonction du financement disponible, la Société croit pouvoir débiter l'étude clinique en décembre 2023. Comme les coûts estimés pour mener une telle étude clinique sont estimés à environ 7\$ millions, excluant les frais généraux et d'administration, la Société devra lever des fonds supplémentaires.

De plus, la Société est à rédiger le protocole d'une étude auxiliaire à l'étude ci-haut mentionnée, en utilisant des timbres cutanés permettant de caractériser les biomarqueurs de la barrière immunitaire et épidermique de la peau lésionnelle des enfants atteints de dermatite atopique pédiatrique précoce. De plus, l'étude devrait permettre la mise en lumière de mécanismes d'action du Thykamine™. La rédaction devrait être complétée en décembre 2023.

Au sujet de la Dermatite Atopique (DA)

La dermatite atopique (DA), également connue sous le nom d'eczéma, est un type d'inflammation de la peau. Il en résulte des démangeaisons, des rougeurs, des gonflements et des gerçures qui peuvent mener à une infection secondaire. La condition commence généralement pendant l'enfance avec une gravité changeante au fil des ans. Bien que la cause de la DA soit inconnue, on pense qu'elle implique la génétique, un système immunitaire affaibli et qu'elle peut être déclenchée par des facteurs environnementaux. La DA est la maladie cutanée la plus répandue et sa prévalence continue d'augmenter dans le monde entier. Il existe actuellement un besoin pressant pour de nouvelles options thérapeutiques efficaces et bien tolérées pour la DA.

ii) Mécanisme d'action du Thykamine^{MC}

Une étude portant sur le mécanisme d'action du Thykamine^{MC}, initiée dans un laboratoire spécialisé au cours de l'exercice précédent, s'est poursuivie au cours de l'exercice 2023. Après avoir obtenu des résultats positifs quant aux propriétés du Thykamine^{MC}, l'étude de la biodisponibilité du Thykamine^{MC} au niveau cellulaire et des propriétés du Thykamine^{MC} liées à la santé des cellules de la peau, a été initiée en septembre 2021. Un rapport complet a été fourni au début de décembre 2022. Les résultats ont démontré que le ThykamineTM peut agir à toutes les phases de la cicatrisation. La Société a déposé un brevet provisionnel en octobre 2022. D'autres travaux ont été complétés en juillet 2023. Le brevet final devrait être déposé en novembre 2023.

Au sujet du Thykamine^{MC}

Thykamine^{mc}, le premier produit pharmaceutique issu de la plateforme SUPREX^{mc} de Devonian, est un produit hautement innovant pour la prévention et le traitement des problèmes de santé liés à l'inflammation et au stress oxydatif, notamment la colite ulcéreuse, la dermatite atopique, le psoriasis, la polyarthrite rhumatoïde et d'autres maladies auto-immunes. Les propriétés anti-inflammatoires, anti-oxydantes et immunomodulatrices du Thykamine^{mc} ont été démontrées par un nombre considérable d'études in vitro et in vivo ainsi que par une étude clinique de phase IIa chez des patients atteints colite ulcéreuse distale légère à modérée et dans une étude clinique de phase II chez des patients atteints de dermatite atopique légère à modérée.

Le Thykamine^{mc} et la plateforme SUPREX^{mc} sont protégées par plusieurs brevets en Amérique du Nord, en Europe et en Asie.

iii) Autres applications pharmaceutiques du Thykamine^{MC}

Syndrome des mains et des pieds (SMP) associé à la chimiothérapie

Le syndrome mains-pieds (SMP), est un effet indésirable et bien documenté, de nombreux agents chimio thérapeutiques dont les manifestations caractéristiques prévalentes comprennent l'érythème, la dysesthésie, la douleur, le craquement et la desquamation.

Des discussions ont été entamées, avec un hôpital dédié à la recherche sur le cancer, pour la conception et la mise en œuvre d'un essai clinique (preuve de concept (PDC)) auprès d'une population de patients atteints de cancer. Un projet de protocole a été rédigé et examiné par des oncologues au début de 2023. La version finale du protocole a été rédigée en tenant compte des différents commentaires reçus. L'étude s'effectuerait auprès de patients atteints de cancer du sein, du côlon ou gastrique non métastatique de stade 1 à 3 nouvellement diagnostiqué, nécessitant un traitement par capécitabine, 5-fluoro-uracile (5-FU) ou doxorubicine liposomale en monothérapie ou en association avec d'autres agents, y compris l'immunothérapie.

Le protocole permettra d'évaluer l'efficacité de la crème PUR 0110 (ThykamineTM) 0,1% par rapport à la crème « base Glaxal », dans la prévention du SMP associé à la chimiothérapie.

Une formulation de crème spéciale a été développée et est actuellement en essai de stabilité.

De plus, la Société est à rédiger le protocole d'une étude auxiliaire utilisant des timbres cutanés permettant de caractériser les biomarqueurs de la barrière immunitaire et épidermique de la peau (mains et pieds) chez ces mêmes patients. Cette étude devrait permettre la mise en lumière de mécanismes d'action du ThykamineTM. La rédaction devrait être complétée en janvier 2024.

Radio dermatite associée à la radiothérapie

La radio dermatite (dermatite radiologique, réactions cutanées induites par les radiations ou lésion radiologique) est l'un des effets secondaires les plus courants des rayonnements ionisants appliqués en radiothérapie du carcinome de toutes les localisations, le plus souvent des tumeurs de la région du sein, de la tête et du cou, des poumons et sarcomes des tissus mous.

Malgré sa prévalence, il n'existe pas de référence absolue pour sa prévention et sa prise en charge. Bon nombre des interventions actuellement utilisées sont souvent basées sur des preuves anecdotiques, des études de faible valeur ou les préférences des médecins. De plus, les essais évaluant les agents topiques n'ont pas réussi à démontrer leur efficacité dans la prévention et la gestion des lésions cutanées radio-induites.

Les propriétés anti-inflammatoires, antioxydantes et immunomodulatrices du Thykamine^{MC}, ont été démontrées par un nombre considérable d'études in vitro et in vivo. La Société croit que par l'approche multi-cibles offerte par le Thykamine^{MC}, ce dernier pourrait être efficace pour la prévention et le traitement de la radio dermatite.

Une première version du protocole de recherche a été rédigée et a été revue par un radiooncologue. Une nouvelle version finale a été rédigée en tenant compte des commentaires reçus. Le protocole évaluera l'efficacité de la crème PUR 0110 (ThykamineTM) 0,1% par rapport à la crème « base Glaxal » dans la prévention des radiodermites chez les patients subissant une radiothérapie adjuvante pour un cancer du sein ou de la tête et du cou.

Une formulation de crème spéciale, pour cette application, a été développée et est actuellement en essai de stabilité.

Essais de stabilité -Nouvelle méthode

La mise au point d'une nouvelle méthode d'analyse permettant de valider la stabilité et l'activité biologique du Thykamine^{MC} après extraction, a été entamée au cours du troisième trimestre de 2022. Le développement de cette méthode a été confiée à une société spécialisée dans la mise au point de ce type d'essai. Cette méthode permettra des essais de stabilité du produit dans des conditions globales de stockage conformes aux BPF (bonnes pratiques de fabrication) et ICH (*International Conference on Harmonisation*). De telles données sont requises par les agences réglementaires lors de l'approbation pour la commercialisation des produits pharmaceutiques.

Cette méthode devant être basée sur un modèle utilisant des cellules en culture, la Société a sélectionné parmi quatre souches de cellules, deux souches d'origine animales ayant généré des résultats préliminaires des plus prometteurs. Des essais utilisant une souche cellulaire humaine, ce qui serait préférable au niveau réglementaire, ont été complétés, avec succès en octobre 2023. La prochaine étape aura pour objectif de vérifier 3 lots de Thykamine^{MC} sur cette dernière souche cellulaire afin de sélectionner le biomarqueur donnant des résultats reproductibles. Cette étape devrait se terminer au cours de mars 2024.

La souche cellulaire sera par la suite, soumise à un processus de validation respectant les bonnes pratiques de fabrication (BPF). Cette nouvelle méthode deviendra la pierre angulaire du contrôle de la qualité du Thykamine^{MC}.

Brevets

Le 20 juin 2023, la Société a annoncé que l'Office des brevets et des marques des États-Unis (« **USPTO** ») a émis un avis d'acceptation pour la demande de brevet de Devonian n° 16/998.004 intitulée "Thylakoid Extract Composition and Formulation for the Treatment of Inflammatory Bowel Disease".

Cette demande de brevet américain vient s'ajouter au portefeuille de brevets existant de Devonian concernant les thylakoïdes développés par la Société, tels que le **PUR0110 (Thykamine^{MC})**. La demande de brevet américain autorisée concerne une méthode de traitement des maladies inflammatoires de l'intestin (MII) telles que la colite ulcéreuse et la maladie de Crohn chez un sujet humain avec une quantité efficace d'extrait de thylakoïde actif.

B) PRODUITS DERMA COSMÉCEUTIQUES

Au dernier trimestre, nous avons entamé des discussions avec plusieurs distributeurs au Canada et aux États-Unis afin de trouver un partenaire potentiel pour distribuer notre gamme de produits Purgensis^{MC} au Canada et aux États-Unis. Notre objectif est de trouver le partenaire commercial idéal pour vendre notre gamme de produits Purgensis^{MC} sur des marchés spécialisés tels que les spas médicaux, les cliniques chirurgicales et les cabinets de dermatologues.

Au cours du dernier trimestre de 2022, la Société avait initié, le développement de 2 autres produits à base de R-Spinasome[®] soit un sérum et une crème régénératrice. Les études de stabilité ont été effectuées avec succès et des études dermatologiques sont présentement en cours pour le sérum. La crème régénératrice a été produite avec 2 concentrations différentes de R-Spinasome[®] et l'une d'entre elle sera disponible pour le consommateur tandis que la seconde, de concentration plus élevée, sera accessible pour les professionnels de soins de la peau.

Au sujet du traitement anti-âge Purgenesis^{MC}

R-Spinasome^{MD}, un complexe actif de thylakoïdes extraits de feuilles vertes organiques, est à la base du premier traitement cosméceutique anti-âge commercialisé sous la gamme de produits Purgenesis^{MC}. La structure de ce complexe est indispensable à son action antioxydante, qui lui permet de capter et de dissiper l'énergie nocive générée par les dérivés réactifs de l'oxygène (DRO), remettant ainsi le complexe dans un état prêt à être soumis à de nouveaux cycles d'activation. Cette capacité régénératrice investit le complexe R-Spinasome^{MD} d'une activité antioxydante de longue durée encore inégalée. Lors d'une étude clinique menée auprès de 72 sujets, il a été démontré que le traitement anti-âge Purgenesis^{MC} fournit des résultats en matière d'effet anti-ride, de fermeté et d'hydratation de loin supérieurs aux crèmes anti-âges les plus vendues. Composé d'une crème de jour, d'une crème de nuit et d'une crème contour des yeux, le traitement anti-âge est reconnu par le *Programme de la santé de la peau* de l'Association canadienne de dermatologie. Le traitement anti-âge Purgenesis^{MC} est protégé par un brevet au Japon, au Canada, aux États-Unis et en Europe (#JP 5952261; #CDN 2,699,6765; #US 13 / 261,472, # EUR 11 768 299.7).

C) FINANCEMENT

Afin de maintenir une flexibilité financière et d'avoir la capacité de réagir rapidement aux opportunités du marché pour lever des capitaux supplémentaires, en offrant des titres sur une base accélérée conformément au dépôt de suppléments de prospectus, la Société a pris la décision de déposer un prospectus simplifié préalable. La version finale de ce dernier, déposé le 22 juin, en vertu du Règlement 11-102 sur le régime de passeport, RLRQ, c. V-1.1, r. 1 (le « Règlement ») s'est vu octroyée son visa auprès des autorités de réglementation des valeurs mobilières de chacune des provinces du Canada (à l'exception des territoires).

La Société pourra ainsi offrir en vente et émettre jusqu'à concurrence d'un prix d'offre initial global de 30 000 000 \$ d'actions à droit de vote subalterne, des reçus de souscription, des titres de créance, des bons de souscription et des unités, ou toute combinaison de ceux-ci (collectivement, les « Titres ») de temps à autre pendant une période de 25 mois au cours de laquelle le prospectus préalable demeure valide. Si la Société convient d'offrir des Titres au cours de cette période, les conditions spécifiques, incluant l'emploi du produit de toute offre de Titres, seront énoncées dans un ou plusieurs suppléments de prospectus relatif au Prospectus préalable. Toutefois, il n'y a aucune certitude que des Titres seront offerts ou vendus en vertu du Prospectus préalable au cours de la période de 25 mois.

Au cours de l'exercice, la Société a émis 181 404 unités aux porteurs de débentures émises le 19 juillet 2018 et le 31 août 2018, respectivement, à un prix unitaire variant de 0,40 \$ à 0,53 \$. Ces unités ont été émises en contrepartie des intérêts qui leur étaient dus pour un montant total de 84 725 \$. Chaque unité est composée d'une action à droit de vote subalterne et d'un bon de souscription. Chaque bon de souscription confère à son détenteur le droit de souscrire une action à droit de vote subalterne du capital-actions de la Société à un prix variant de 0,52 \$ à 0,69 \$ pour une période de 48 mois. Notons qu'il s'agissait du dernier paiement d'intérêts en unités, sur ces deux tranches de débentures convertibles.

En septembre 2022, la Société a émis 39 999 unités à la suite de la conversion de débentures émises le 31 août 2018, pour une contrepartie totale de 30 000 \$. Chaque unité comprend une action à droit de vote subalterne émise au prix de 0,75 \$ et un bon de souscription exerçable au prix de 0,95 \$, pour une période de 4 ans suivant la date de leur émission. Au 7 octobre 2022, la totalité du solde de 667 000 \$ de débentures convertibles avait été remboursée aux porteurs.

Au cours du deuxième trimestre de l'exercice, la Société a émis 5 050 002 actions à droit de vote subalterne, au prix unitaire de 0,15 \$ l'unité, pour un produit brut de 757 500 \$, à la suite de l'exercice de 5 050 002 bons de souscription.

Le 6 juin 2023, la Société a complété un financement privé en émettant 7 997 765 unités au prix de 0,15 \$ l'unité, pour un produit brut de 1 199 665 \$. Chaque unité est composée d'une action à droit de vote subalterne et d'un bon de souscription

d'action. Chaque bon de souscription confère à son porteur le droit d'acquérir une action à droit de vote subalterne à un prix de 0,20 \$ l'action, jusqu'en juin 2025.

D) COMMUNICATION

Le manuscrit final sur les résultats de l'étude clinique de la dermatite atopique chez les adultes a été soumis et accepté par une revue scientifique à comité de lecture, pour une publication dans la revue « *Journal of Drugs in Dermatology* » (« JDD »). Cet article du JDD, intitulé "Phase 2 Trial of Topical Thykamine™ in Adults with Mild to Moderate Atopic Dermatitis" a été publié dans un numéro spécial sur la dermatite atopique au cours du mois d'octobre 2022.

De plus, la Société a présenté les propriétés thérapeutiques du Thykamine^{mc}, le 3 novembre 2022, au « *6th Annual Dermatology Drug Development Summit* » qui s'est tenu à Boston, USA.

Les résultats de l'étude clinique de phase 2 en dermatite atopique (DA) légère à modérée chez les adultes ont été également présentés lors du 25e Congrès Mondial de Dermatologie ("CMD") qui s'est tenu à Singapour du 3 au 8 juillet.

E) GOUVERNANCE

Le 29 août 2022, afin de faire face à sa nouvelle phase de développement et renforcer davantage l'équipe de direction de Devonian, la Société a procédé à la nomination de M. Pierre Montanaro au poste de président et chef de la direction (« PDG »). Le Dr André P. Boulet assume dorénavant le rôle de chef de la direction scientifique (« CDS »).

La société a également procédé à des modifications à l'exécutif et au conseil d'administration d'Altius Healthcare, par la nomination de M. Pierre Montanaro au poste de PDG et président du conseil d'administration d'Altius (« CA »).

Lors de son assemblée générale annuelle et extraordinaire tenue le 17 mars 2023, six (6) candidats proposés à l'élection au conseil d'administration de Devonian et énumérés dans la circulaire d'information de la direction de la Société, datée du 15 février 2023, ont été élus à la majorité des voix exprimées par les actionnaires présents en personne ou représentés par procuration à l'assemblée. Il s'agit de messieurs Pierre J. Montanaro, André P. Boulet, Louis Flamand, Terry L. Fretz, Ashish B. Chabria, et Luc Grégoire.

Le 12 mai, la Société a également annoncé la nomination de trois nouveaux membres à son conseil d'administration, soit messieurs David Baker, Edward Dahl et Jean Forcione.

5. PRINCIPALES INFORMATIONS FINANCIÈRES

	Exercice terminé le 31 juillet 2023	Exercice terminé le 31 juillet 2022
	\$	\$
Revenus de distribution	2 345 389	2 305 188
Charges d'exploitation		
Recherche et développement	1 354 221	778 544
Coûts des ventes	1 453 048	1 744 173
Frais généraux et administratifs	3 862 371	2 695 037
Charges financières	275 356	535 736
Perte nette et globale	(4 599 607)	(3 448 302)
Perte nette par action, de base et diluée	(0,034)	(0,029)
Total des actifs	19 177 478	21 586 071
Total des passifs	4 930 026	5 313 542
Total capitaux propres	14 247 452	16 272 529

PERTE NETTE

Pour l'exercice terminé le 31 juillet 2023, la perte nette attribuable aux actionnaires s'est élevée à 4 599 607 \$ (0,034\$ par action) comparativement à une perte nette de 3 448 302 \$ (0,029 \$ par action) pour l'exercice précédent. Cette hausse de la perte nette par rapport à l'exercice précédent est principalement attribuable à une hausse des frais de recherche et développement et des frais d'administration, partiellement compensée par une légère hausse des revenus de distribution accompagnée d'une réduction des charges financières.

REVENUS

Au cours de l'exercice terminé le 31 juillet 2023, des revenus nets de distribution de 2 345 389 \$ ont été enregistrés. Ces revenus proviennent principalement de la vente de Cléo-35 et du Pantoprazole Magnésium via sa filiale Altius Healthcare. Pour l'exercice précédent terminée à cette même date, des revenus de 2 305 188 \$ avaient été enregistrés, également en provenance de la vente de Cleo-35 et du Pantoprazole Magnésium via sa filiale Altius Healthcare.

L'augmentation des revenus nets est attribuée à l'augmentation des ventes de Pantoprazole, qui a regagné des parts de marché au cours du dernier trimestre de l'exercice en bénéficiant d'un problème d'approvisionnement chez un concurrent majeur, et à une distribution accrue via les pharmacies indépendantes et certains grands groupements d'achat. La direction d'Altius explore actuellement de nouvelles opportunités commerciales potentielles pour élargir son portefeuille et générer de nouveaux revenus. En octobre 2022, Altius a signé un accord de distribution avec un partenaire commercial de marque pour lancer la version générique autorisée d'un médicament majeur au Canada à la fin de l'exclusivité commerciale du médicament, qui est actuellement en attente de délibération du tribunal.

FRAIS DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Au cours de l'exercice terminé le 31 juillet 2023, les frais de recherche et développement se sont élevés à 1 354 221 \$, comparativement à 778 544 \$ pour l'exercice précédent. Parmi ces frais, 464 060 \$ sont principalement attribuables aux activités liées à la préparation de l'étude clinique sur la Dermatite Atopique chez la population pédiatrique, aux activités d'extraction et à l'achat de matériel. Des frais de 201 201 \$ sont reliés à la mise au point d'une nouvelle méthode d'analyse pour valider l'activité biologique du Thykamine^{MC} après extraction, l'étude des mécanismes d'action du Thykamine^{MC} et d'autres applications du Thykamine^{MC}. Ces charges de Recherche et Développement comportent également des frais de maintien des brevets pour un total de 57 400 \$, une masse salariale des employés affectés à ce secteur pour une somme de 343 817 \$ de même que 287 743 \$ qui sont attribuables à l'amortissement des actifs corporels du centre d'extraction de Montmagny. Notons que la somme totale de 1 354 221 \$ est nette du remboursement sous forme de crédit en recherche et développement de 75 054 \$ qui sera réclamé auprès des autorités gouvernementales pour l'exercice 2023. Au cours de l'exercice 2023, la Société a reçu la totalité des crédits remboursables réclamés pour l'exercice financier 2022.

COÛT DES VENTES

Le coût des produits vendus qui s'est élevé à 1 453 048 \$ pour l'exercice 2023, est composé des coûts d'acquisition, de distribution, des redevances et des charges directes attribuables aux produits vendus par notre filiale Altius Healthcare, de même qu'une charge d'amortissement des actifs incorporels de 135 708 \$. Pour l'exercice 2022, ces coûts qui totalisaient 1 744 173 \$ étaient également attribuables aux mêmes produits vendus pas Altius mais avec une charge d'amortissement de 592 787 \$. La diminution de la charge d'amortissement pour 2023 explique principalement la réduction du coût des ventes.

CHARGES D'EXPLOITATION

Frais généraux d'administration

La répartition des postes reliés aux frais généraux d'administration s'établit comme suit :

	Exercice terminé le 31 juillet 2023	Exercice terminé le 31 juillet 2022
	\$	\$
Salaires et charges sociales	832 460	587 883
Rémunération à base d'actions	484 875	532 687
Honoraires professionnels	575 394	243 426
Impôts fonciers	115 898	111 021
Frais de ventes, promotion & Marketing	244 630	117 643
Autres	1 609 114	1 102 377
	3 862 371	2 695 037

Pour l'exercice terminé le 31 juillet 2023, les frais généraux d'administration se sont élevés à 3 862 371 \$ comparativement à 2 695 037 \$ pour l'exercice terminé le 31 juillet 2022. Cette hausse par rapport à l'exercice 2022 est principalement due à la hausse des charges salariales, des honoraires professionnels, de même qu'à la hausse des autres frais.

La hausse des salaires et charges sociales par rapport à 2022 est en partie attribuable à des ajustements salariaux pour des membres de la direction, qui sont entrés en vigueur à partir du deuxième trimestre de 2022, en plus de l'embauche de Monsieur Pierre Montanaro à la fin du mois d'août 2022, à titre de Président et Chef de la Direction. Une charge relative à un boni versé à un membre de la Direction, explique également une portion de cette hausse.

La charge de rémunération à base d'actions de 484 875 \$ (une charge hors trésorerie) est attribuable aux 2 900 000 options d'achat d'actions octroyées à des consultants et administrateurs de la Société ainsi qu'à des employés et membres de la direction de la Société. Au cours de l'exercice 2022 une charge de 532 687 \$ avait été comptabilisée à la suite de l'octroi 1 695 000 options d'achat d'actions à des consultants et administrateurs de la Société ainsi qu'aux 525 000 options d'achat d'actions octroyées à des employés et membres de la direction de la Société.

Les honoraires professionnels qui totalisent 575 394 \$ pour l'ensemble de l'exercice 2023 sont principalement reliés aux honoraires pour l'audit des états financiers consolidés de la Société, aux frais légaux en lien avec les différents projets de développement et affaires corporatives de la Société de même qu'aux frais encourus pour la préparation et le dépôt du prospectus provisoire. Des honoraires de 243 426 \$ avaient été engagés au cours de l'exercice précédent.

Les frais de promotion et marketing qui s'élèvent à 244 630 \$ pour l'exercice 2023, comparativement à 117 643 \$ pour l'exercice précédent, sont principalement en lien avec la distribution du Pantoprazole et du Cléo-25 de même qu'aux différentes activités de relations avec les investisseurs potentiels.

Les autres frais qui totalisent 1 609 114 \$ sont attribuables aux frais d'opération d'Altius et du site de Montmagny, aux frais de déplacements, aux honoraires de gestion et de consultation, de même qu'aux frais reliés aux titres en bourse de la Société. La

hausse de ces autres frais, par rapport à 2022, s'explique principalement par la hausse des honoraires de consultation, et des frais reliés aux autorités réglementaires.

FRAIS FINANCIERS

Les frais financiers nets se sont élevés à 275 356 \$ pour l'exercice terminé le 31 juillet 2023, comparativement à 535 736 \$ pour l'exercice précédent. Parmi les frais financiers de 2023, 428 895 \$ sont attribuables aux intérêts payés sur la dette à long terme et pour laquelle la hausse des taux d'intérêts survenue au cours de 2023 a été compensée par les revenus d'intérêts générés par les certificats de placement garantis pour une somme de 184 318 \$.

Pour l'exercice précédent, en plus des intérêts payés sur la dette à long terme totalisant 309 197 \$, les frais financiers étaient également composés de charges nettes hors trésorerie totalisant 254 633 \$ et reliées aux débetures convertibles émises en juillet 2018 et août 2018.

6. QUATRIÈME TRIMESTRE

RÉSULTATS

Pour le trimestre terminé le 31 juillet 2023, la perte nette s'est établie à 863 307 \$ (0,01 \$ par action) alors que pour la même période close le 31 juillet 2022, la Société avait réalisé une perte nette de 781 177 \$ (0,006 \$ par action).

Cette hausse de la perte nette par rapport à celle enregistrée au cours du même trimestre de l'exercice précédent s'explique principalement par une hausse des frais d'administration, plus particulièrement les charges reliées aux honoraires professionnels et celles reliées aux salaires et avantages sociaux.

Au cours du dernier trimestre terminé le 31 juillet 2023, la Société a enregistré un total de 1 076 169 \$ de revenus de distribution pour le Cleo-35® et le Pantoprazole Magnésium alors que pour la même période correspondante en 2022, un total de 612 122 \$ de revenus avait été enregistré. Cette importante hausse de revenus pour le dernier trimestre de 2023 est principalement attribuable aux ventes de Pantoprazole Magnésium, pour lequel Altius Healthcare a regagné des parts de marché.

Notons également, que les revenus tirés des ventes nettes peuvent varier d'un trimestre à l'autre en raison principalement des fluctuations des stocks des distributeurs.

7. INFORMATIONS TRIMESTRIELLES

Pour le trimestre clos le

	31 juillet 2023	30 avril 2023	31 janvier 2023	31 octobre 2022	31 juillet 2022	30 avril 2022	31 janvier 2022	31 octobre 2021	31 juillet 2021
					\$	\$	\$	\$	\$
Revenus	1 076 169	406 100	452 767	410 353	612 122	729 139	523 504	440 423	334 695
(Perte nette)	(863 307)	(1 486 066)	(1 053 778)	(1 196 456)	(781 177)	(695 210)	(1 123 688)	(848 227)	(888 727)
(Perte) de base par action	(0,01)	(0,01)	(0,008)	(0,009)	(0,006)	(0,006)	(0,009)	(0,009)	(0,009)
(Perte) diluée par action	(0,01)	(0,01)	(0,008)	(0,009)	(0,006)	(0,006)	(0,009)	(0,009)	(0,009)

8. SITUATION FINANCIÈRE

Liquidités et ressources en capital

Au 31 juillet 2023, la Société disposait d'espèces et d'équivalents de trésorerie totalisant 5 062 936 \$ comparativement à 7 805 191 \$ au 31 juillet 2022. Pour l'exercice terminé le 31 juillet 2023, la baisse nette des espèces est principalement attribuable aux frais engagés totalisant 4 365 246 \$ pour financer les activités d'exploitation qui ont été que partiellement compensés par les activités de financement ayant généré une somme nette de 1 613 991 \$. Considérant les discussions en cours liées à la dette à long terme ainsi que les revenus qui pourraient être générés par la distribution d'un nouveau produit par Altius, la Société estime qu'elle sera en mesure de financer adéquatement ses activités et de combler ses besoins de trésorerie au cours de la période les 12 prochains mois.

L'actif total au 31 juillet 2023 s'élève 19 177 478 \$ comparativement à 21 586 071 \$ au 31 juillet 2022. La baisse est majoritairement due à la baisse des liquidités et la diminution des actifs corporels et incorporels à la suite des charges d'amortissement.

Le passif total au 31 juillet 2023 s'élève 4 930 026 \$ comparativement à 5 313 542 \$ au 31 juillet 2022, une baisse principalement due au remboursement des débentures convertibles, compensée partiellement par une hausse des dettes d'exploitation et des obligations locatives.

Activités de financement

Les liquidités générées par les activités de financement pour l'exercice terminé le 31 juillet 2023, sont attribuables principalement au produit net de 1 162 544 \$ pour l'émission de nouvelles actions et bons de souscription par le biais d'un placement privé, de même qu'à l'exercice de bons de souscription pour un total de 757 500 \$.

Jusqu'à maintenant, la Société finance ses activités au moyen de placements privés visant des actions ordinaires et droits de souscription de même que l'émission de débentures convertibles et des revenus d'exploitation générés par sa filiale.

La rentabilité de la Société repose sur des facteurs tels que sa capacité de commercialiser, vendre et distribuer ses produits cosméceutiques et pharmaceutiques, le succès des différentes études cliniques ainsi que les différentes approbations des organismes réglementaires de même que la capacité d'obtenir le financement nécessaire pour la poursuite de ses projets. La capacité de la Société à poursuivre ses activités sur la base de la continuité de l'exploitation dépend de sa capacité à concrétiser d'autres types de financement et sa capacité à générer des ventes rentables.

9. DONNÉES SUR LES ACTIONS EN CIRCULATION

Au 20 novembre 2023, le nombre d'actions émises et en circulation atteignait 146 730 532 tandis que le nombre d'options en circulation attribuées aux termes du régime d'options d'achat d'actions s'établissait à 10 725 000 dont 10 025 000 sont exerçables. La Société comptait également 37 787 132 bons de souscription, permettant aux détenteurs de souscrire une action à droit de vote subalterne de la Société au prix variant de 0,19 \$ par action, à 0.95 \$.

10. OPÉRATIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Les principaux dirigeants de la Société sont le président, le président de la filiale, le directeur financier intérimaire et les administrateurs. Au cours de l'exercice terminé le 31 juillet 2023, la Société leur a versé une rémunération totale de

1 679 048 \$, dont 1 057 960 \$ en salaires, boni et avantages, 66 668 \$ en frais de gestion, 283 250 \$ en frais de consultation et 271 170 \$ sous la forme de rémunération à base d'actions.

11. INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES

Utilisation et incidence des instruments financiers

Les principaux instruments financiers utilisés par la Société sont issus de ses activités d'exploitation, soit par ses comptes fournisseurs, la récupération des taxes payées sur ses achats, les crédits d'impôts remboursables sur les frais de recherche et développement, et par ses ventes. Ses activités de financement effectuées au cours de l'exercice terminée le 31 juillet 2023 ont donné lieu principalement à l'émission de titres de la Société.

Risque de change

Au cours de l'exercice terminé le 31 juillet 2023, la Société a effectué très peu de transactions en devises étrangères et d'une valeur minimale. La Direction évaluera les différentes options pour faire face aux variations futures que pourrait subir le dollar canadien face au dollar américain, dans l'éventualité où la valeur des transactions en devises étrangères serait importante. Les charges financières de même que les frais généraux d'administration pourraient être influencés par ces instruments financiers.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt désigne le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations des taux d'intérêt du marché. La Société est exposée au risque de fluctuation des taux d'intérêt à l'égard de sa dette auprès du Groupe de prêteurs privé, celle-ci portant intérêt à un taux variable. Selon les expositions nettes présentées ci-dessus en date du 31 juillet 2023, et en supposant que l'ensemble des autres variables demeurent constantes, une augmentation ou une diminution de 1 % du taux d'intérêt occasionnerait une augmentation ou une diminution d'environ 35 000 \$ de la perte nette de la Société pour l'ensemble de l'exercice.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Société éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. Au 31 juillet 2023, la Société avait des dettes courantes de 4 857 452 \$ dont 3 580 000 \$ sont liées aux dettes à long terme venant à l'échéance en janvier 2024. Les budgets d'exploitation et de dépenses d'investissement de la Société ainsi que les opérations d'importance sortant du cadre normal de ses activités sont examinées et approuvées par le conseil d'administration. La Société investit sa trésorerie disponible dans des titres hautement liquides à revenu fixe. (4 000 000 \$ en 2023 et 5 000 000 \$ en 2022) La Société fait un suivi de ses liquidités, ce qui permet de pouvoir rechercher des liquidités supplémentaires en temps opportun.

Risque de dépendance économique (Altius)

Les revenus d'Altius Healthcare inc. (Altius) proviennent actuellement de la vente de deux produits, soit le Cléo-35 et le Pantoprazole Magnésium. Altius s'approvisionne auprès de tierces parties et ne peut s'assurer de la fabrication et de la livraison de ces médicaments et ce malgré des rapports de prévisions fournis à ces derniers.

Une rupture dans l'approvisionnement du Pantoprazole Magnésium ou du Cléo-35, aurait un impact négatif sur les revenus de la société. Afin de diminuer le risque économique qui y est associé, la stratégie de la Société est d'acquérir des droits de commercialisation de d'autres produits pharmaceutiques.

La Société s'appuie fortement sur un certain nombre de dirigeants et de scientifiques clés.

La Société est fortement dépendante de ses dirigeants. Ainsi, la perte de membres clés du personnel de la Société pourrait nuire à la Société. Bien que la Société conclue des contrats de travail avec tous les membres de son personnel, ces contrats de travail

ne garantissent pas leur rétention. La Société dépend également de ses collaborateurs et conseillers scientifiques et cliniques, qui ont tous des engagements extérieurs susceptibles de limiter leur disponibilité auprès de la Société. En outre, la Société estime que son succès futur dépendra en grande partie de sa capacité à attirer et à retenir du personnel scientifique, de gestion, médical, de fabrication, clinique et réglementaire, hautement qualifié, à mesure que la Société étend ses activités et recherche les approbations réglementaires pour ses activités d'essais cliniques. La Société conclut des accords avec ses collaborateurs et conseillers scientifiques et cliniques, ses principaux leaders d'opinion et ses partenaires universitaires dans le cours normal de ses activités. La Société conclut également des accords avec des médecins et des institutions qui recruteront en son nom des patients pour les essais cliniques de la Société dans le cours normal de ses activités. En cas de départ du personnel académique et scientifique clé, y compris des employés ou des partenaires collaboratifs qui travaillent au développement des activités de recherche de la Société, les programmes de développement actuels et futurs de la Société pourraient être retardés ou affectés négativement. Nonobstant ces accords, la Société est confrontée à une concurrence importante pour ce type de personnel de la part d'autres sociétés, d'institutions de recherche et universitaires, d'entités gouvernementales et d'autres organisations. La Société ne peut pas prédire son succès en matière d'embauche ou de rétention du personnel dont elle a besoin pour poursuivre sa croissance. De plus, en raison de ressources financières limitées, la Société pourrait ne pas être en mesure d'étendre ses opérations avec succès en raison des difficultés liées au recrutement et à la formation de nouveau personnel qualifié. L'augmentation du personnel peut entraîner un détournement important du temps et des ressources de la direction.

Le succès de la Société dépend également de sa capacité à recruter, retenir et motiver du personnel scientifique, clinique, de fabrication et de commercialisation qualifié. La Société pourrait ne pas être en mesure d'attirer et de retenir ce personnel à des conditions acceptables étant donné la concurrence entre de nombreuses sociétés pharmaceutiques et biotechnologiques pour un personnel similaire. La Société est également confrontée à une concurrence pour l'embauche de personnel scientifique et clinique provenant d'universités et d'instituts de recherche.

Risques liés aux activités de recherche et de développement

Les activités de la Société comportent des risques et des incertitudes propres à son secteur qui pourraient avoir une incidence sur ses activités, sa situation financière et ses résultats d'exploitation. La réalisation des essais cliniques nécessite le recrutement de patients et les difficultés à recruter des patients pourraient retarder le déroulement de nos essais cliniques ou se solder par la non-réalisation de ceux-ci.

De plus, nos ressources humaines étant trop limitées pour mener des études précliniques et des essais cliniques nous devons nous fier sur un fournisseur de services pour réaliser nos études et nos essais et exécuter certains processus de collecte et d'analyse de données. Les études précliniques ou non cliniques doivent être réalisées conformément aux bonnes pratiques de laboratoire et doivent se conformer aux normes de gouvernance internationales de

l'« *International Council for Harmonisation* » (ICH). Si pour un motif quelconque, y compris à la suite du défaut de se conformer aux règles et règlements régissant le déroulement des études précliniques et des essais cliniques, ou, s'il néglige de s'acquitter de leurs obligations contractuelles conformément aux modalités des conventions conclues avec nous, tel que le défaut d'effectuer des essais, de compiler les données ou de produire les rapports à la suite des essais, nous pourrions accuser des retards qui pourraient se révéler importants dans le cadre de nos engagements.

Risques liés à nos actions

Le cours de nos actions est volatil, et un placement dans nos actions ordinaires pourrait subir une baisse de valeur. Depuis notre entrée sur la Bourse de croissance TSX (TSXV), notre évaluation et le cours de nos actions ont connu des fluctuations et n'ont eu aucun rapport significatif avec nos résultats financiers, la valeur de nos actifs, notre valeur comptable, actuels ou historiques, ou bon nombre d'autres critères fondés sur des mesures classiques de la valeur d'actions ordinaires. Le cours de nos actions continuera de varier, en fonction de divers facteurs, dont les facteurs de risque décrits aux présentes et d'autres circonstances indépendantes de notre volonté. La valeur d'un placement dans nos actions ordinaires ou dans nos bons de souscription d'actions ordinaires, ou les deux, pourrait chuter ou varier de façon importante.

12. EVÉNEMENTS POSTÉRIEURS A LA DATE DU BILAN

Le 1^{er} septembre 2023, la Société a complété un financement privé en émettant 2 272 727 unités à un prix unitaire de 0,22 \$ pour un produit brut de 500 000 \$. Chaque unité est composée d'une action à droit de vote subalterne et d'un bon de souscription. Chaque bon de souscription confère à son détenteur le droit de souscrire une action à droit de vote subalterne du capital-actions de la Société à un prix de 0,28 \$ pour une période de 24 mois suivant leur date de leur émission.

13. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES ET ESTIMATIONS

La préparation des états financiers selon les IFRS exige que la direction ait recours à son jugement, fasse des estimations et pose des hypothèses qui pourraient avoir une influence sur les montants présentés à titre d'actifs, de passifs et de produit et de charges. Ces montants présentés reflètent la meilleure estimation de la direction selon l'ensemble des conditions économiques et les décisions selon les lignes de conduites les plus probables de la Société. Tout changement apporté à ces hypothèses et estimations pourrait avoir un impact sur les résultats réels. Il y a lieu de se rapporter aux états financiers consolidés audités pour l'exercice terminé le 31 juillet 2023 pour de plus amples détails concernant les conventions comptables et estimations importantes aux fins de l'évaluation et de la compréhension des états financiers de la Société.

14. HYPOTHÈSE DE LA CONTINUITÉ DE L'EXPLOITATION

Les états financiers consolidés ont été préparés selon l'hypothèse de la continuité de l'exploitation, qui présume la réalisation des actifs et l'acquittement des passifs dans le cours normal des activités dans un avenir prévisible. Conséquemment, ces états financiers consolidés ne comprennent aucun ajustement visant à refléter l'incidence éventuelle sur le recouvrement et le classement des actifs, ou sur le règlement ou le classement des passifs, si le Groupe n'était plus en mesure de poursuivre le cours normal de ses activités. La Société s'est engagée dans un processus de développement de médicaments botaniques et devra obtenir le financement nécessaire pour poursuivre ses activités jusqu'à la phase de commercialisation de ses produits. La Société a subi des pertes depuis sa constitution et prévoit que cette situation se poursuivra dans un avenir prévisible. Les liquidités de la Société demeurent restreintes, considérant les projets en cours. Par conséquent, la capacité de la Société à poursuivre son exploitation dépend de sa capacité à s'approvisionner auprès de ses fournisseurs de produits pharmaceutiques, de sa capacité à distribuer ses produits en générant des flux de trésorerie positifs, à obtenir, en temps opportun, du financement supplémentaire afin de mener à bien ses projets de recherche et de développement et de commercialiser les produits développés. Il ne peut y avoir aucune assurance à ce sujet. Le solde de la dette à long terme de la Société arrive à échéance en janvier 2024 et la Société devra utiliser ses liquidités pour rembourser cette dette ou trouver un autre partenaire financier. La direction poursuit des négociations en vue d'obtenir du financement supplémentaire et de conclure différentes ententes lui permettant de générer des flux de trésorerie positifs. Le succès de ces négociations repose sur un grand nombre de facteurs indépendants de la volonté de la Société et sa capacité à compléter avec succès de tels financements et ententes est teintée d'une incertitude significative susceptible de jeter un doute important sur sa capacité à poursuivre son exploitation.